

PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE
Tableau synthèse : Établir le coût reconnu des travaux admissibles

	Propriétaire-occupant	Propriétaire-bailleur	Projet personnel d'adaptation
Analyse des soumissions	<p>Ne s'applique pas.</p> <p>Le montant de la soumission n'est pas considéré aux fins du calcul des coûts.</p>	<p>Deux soumissions exigées.</p> <p>Les vérifications concernant la conformité des soumissions au devis et la validité des licences des entrepreneurs doivent être effectuées avant l'engagement du dossier.</p>	<p>Ne s'applique pas.</p> <p>Le montant de la soumission n'est pas considéré aux fins du calcul des coûts. Le propriétaire doit cependant fournir les plans de son projet pour analyse.</p>
Coût des travaux admissibles	<p>Le calcul des coûts admissibles se fait sur la base de la liste de prix du programme.</p>	<p>Le calcul des coûts admissibles se fait sur la base de la plus basse soumission.</p>	<p>Le calcul des coûts admissibles se fait sur la base de la liste de prix du programme en fonction de la solution à moindre coût.</p>
Coût reconnu	<p>Le moins élevé des deux montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le coût des travaux fixé à partir de la liste de prix. ➤ La facture remise à la fin des travaux par l'entrepreneur. 	<p>Le moins élevé des deux montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La soumission la plus basse. ➤ La facture remise à la fin des travaux par l'entrepreneur. 	<p>Le moins élevé des deux montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le coût des travaux fixé à partir de la liste de prix pour la solution élaborée par les intervenants. ➤ Le prix facturé pour la réalisation du projet personnel d'adaptation.